

# DECLARATION D'ENTRETIEN HORS CADRE AGREE

A adresser à l'OSAC dont dépend le propriétaire  
Après visa de l'OSAC, placer de préférence une copie dans le carnet de route.

La présente déclaration est rédigée en application du chapitre VII Entretien de l'annexe à l'Arrêté du 24 Juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale. (Voir Page 2/2)

Concerne l'aéronef : Immatriculé: **F-** \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_  
N° de série : \_\_\_\_\_

<b>Prise en compte des conditions d'entretien</b>
Nom de l'inspecteur :
Date :
Visa :

**Je déclare** agissant conformément au Certificat d'immatriculation en qualité de (1) :

(1) **propriétaire** ou de  **locataire**

Nom ou Raison Sociale (R/S) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

(1) **Assurer la responsabilité du maintien de la navigabilité et de l'entretien**

(1) **Déléguer la responsabilité du maintien de la navigabilité, de l'entretien et la présentation de l'aéronef au renouvellement de la validité du CDN**

**à Monsieur :.....mécanicien**

suyant un programme d'entretien accepté par l'OSAC. Au titre de la présente déclaration, le signataire s'engage à respecter les obligations décrites en page 2/2.

Intitulé du programme d'entretien \_\_\_\_\_

Edition \_\_\_\_\_ Amendement \_\_\_\_\_ Accepté le \_\_\_\_\_ et tout amendement ultérieur accepté

En cas de non respect des obligations, les services compétents ne sont plus en mesure de s'assurer de l'aptitude au vol de l'aéronef et donc son CDN est susceptible d'être suspendu ou de voir son cycle de renouvellement réduit.

(1) Cocher les cases appropriées

## Réservé à l'OSAC

Observations : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature du (des)propriétaire(s) ou du locataire

Lu et Approuvé
----------------

Nom et signature du mécanicien

Lu et Approuvé
----------------

# DECLARATION D'ENTRETIEN

## PAR LE PROPRIETAIRE

### Obligations du propriétaire (ou du locataire)

- 1 Certifier conforme les informations de la page 1/4
- 2 Avoir renseigné et présenté à l'OSAC pour acceptation en deux exemplaires la fiche de renseignements pour la présentation d'aéronef à la visite de renouvellement du certificat de navigabilité et la fiche de renseignements individuelle
- 3 Avoir pris connaissance des Arrêtés du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisations des aéronefs civils en aviation générale et du 22 novembre 1978 relatif aux CDN, et du 16 juillet 2001 relatif à la délivrance de la licence de station d'aéronef
- 4 Avoir pris connaissance du programme d'entretien
- 5 Sous traiter à des ateliers agréés l'entretien de l'installation radioélectrique de bord, la révision du moteur et de l'hélice
- 6 Respecter les conditions de maintien de l'aptitude au vol et du maintien de la navigabilité :
  - Appliquer le programme d'entretien accepté et inscrit au livret d'aéronef dans la « liste des organismes d'entretien successifs ».
  - Effectuer les opérations d'entretien programmées, appliquer les CN (Consigne de Navigabilité) et corriger les défauts découverts ou signalés
  - Réaliser la gestion : des visites programmées, des éléments à potentiel, des éléments à vie limite, des CN
  - Veiller à la bonne tenue des documents de l'aéronef
  - Enregistrer sur les documents appropriés les travaux effectués
  - Constituer et archiver les dossiers de travaux
- 7 Avoir un dossier de modification approuvé avant application d'une modification
- 8 Avoir un dossier de réparation approuvé dans le cas d'une réparation non couverte par le constructeur
- 9 Signaler à l'OSAC toute modification des conditions d'entretien
- 10 Procéder à la présentation de l'aéronef en vue du renouvellement de CDN
- 11 Notifier sous 3 jours à l'OSAC tout incident ou accident, Rédiger un CEE sous 1 mois et l'adresser au BEA.
- 12 Signaler sur le carnet de route tous défauts rencontrés en exploitation
- 13 Signaler à l'OSAC la vente de l'aéronef (ce qui rend caduque la présente déclaration)
- 14 De démontrer la disponibilité de la documentation requise à jour

Par souci de simplification l'annexe 5 du fascicule RP-41-10 peut servir de support pour la correspondance du propriétaire vers l'OSAC.

#### Annexe à l'Arrêté du 24 Juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en Aviation Générale

##### Extrait du Chapitre VII Entretien

### 7.1 RESPONSABILITES

Le propriétaire d'un aéronef est responsable de l'entretien de cet aéronef. En cas de location, la responsabilité du propriétaire et de l'exploitant sont fixés conformément au code de l'aviation civile.

**NOTA** : dans la suite du texte, le terme « propriétaire » désigne la personne responsable au sens du présent paragraphe.

### 7.2 BUT DE L'ENTRETIEN

7.2.1 L'entretien des aéronefs comprend la réalisation par des personnes compétentes des opérations suivantes :

- l'application d'un programme d'entretien accepté par les services compétents ;
- la correction de défauts ;
- l'exécution de modifications ou de réparations ;
- l'application des consignes de navigabilité.

**NOTA** : les vérifications normalement effectuées avant vol par le pilote ne sont pas considérées comme des opérations d'entretien.

7.2.2 l'entretien des aéronefs doit être suffisant pour assurer :

- l'aptitude au vol, et le bon fonctionnement des équipements et instruments installés à bord et dont la présence à bord est exigée par la réglementation en vigueur pour assurer l'accomplissement du type de vol envisagé ;
- le bon fonctionnement des moyens de communication, de navigation et de surveillance installés ;
- le bon état de l'aéronef au regard des règles relatives à la limitation des nuisances.

### 7.3 APTITUDE AU VOL

Nul ne peut mettre en service un aéronef s'il n'est pas apte au vol.

Un aéronef n'est apte au vol que s'il continue de répondre aux conditions techniques de navigabilité ayant servi de base à la délivrance et servant de base au maintien en état de validité du document de navigabilité qui lui est propre.

Un aéronef est inapte au vol si :

- l'aéronef a été utilisé dans des conditions non conformes à celles définies par son document de navigabilité et les documents associés et n'a pas fait l'objet de vérifications appropriées ; ou
- l'aéronef a subi une modification ou une réparation non approuvée ; ou
- les modalités d'application de nature réglementaire d'une modification ou d'une réparation approuvée n'ont pas été observées ; ou
- l'aéronef n'a pas été entretenu conformément aux dispositions du présent Arrêté et des autres Arrêtés applicables ou
- l'aéronef n'a pas été remis en état conformément aux dispositions du présent Arrêté et des autres Arrêtés applicables à la suite d'un incident ou d'un accident ; ou
- à la suite d'une opération d'entretien, l'aéronef n'a pas été approuvé pour remise en service suivant les dispositions du présent Arrêté et des autres Arrêtés applicables.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR  
LA PRESENTATION D'AERONEF A LA VISITE DE  
RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE NAVIGABILITE  
HORS DU CADRE AGREE.**

**IDENTIFICATION**

**Du postulant :**

- Nom – Société – club
- Adresse
- Numéro de téléphone
  - du siège social
  - de l'atelier ( lieu de présentation de l'aéronef

**Mécanicien responsable de la présentation des aéronefs :**

- Justification de son expérience et de ses compétences (fiche de renseignements individuelle)

**Autres mécaniciens participants à l'entretien :**

- Préciser leurs responsabilités éventuelles dans la réalisation de l'entretien, s'ils sont appelés à viser les opérations d'entretien
- Dans ce cas , justification de l'expérience et des compétences correspondantes ( fiche de renseignements individuelle)

**Travaux effectués et sous traités :**

- Types d'aéronefs concernés,
- Nature des travaux (petit entretien, grand entretien) suivant le programme d'entretien
- Travaux sous traités.

**Locaux :**

- Description des locaux

**Outillage :**

- Liste des outillages préconisés par le constructeur (outillages communs, outillages spéciaux,
- Gestion des étalonnages des instruments de mesure et de contrôle

**Documentation :**

- Programme d'entretien accepté, dossier de travaux, étiquette
- Consignes de navigabilité
- Documentation constructeur, manuel de maintenance, catalogue de pièces, BS, SL, (n° d'édition, date, référence)
- Documentation réduite de l'OSAC (aviation générale)

**Dossier de travaux**

- Lancement des travaux
- Protocole de visite
- Statut des consignes de navigabilité, SB, SL
- Travaux reportés

*Les fiches de renseignement devront comporter une liste des pages en vigueur et un page liste des évolutions, toutes les pages doivent être numérotées et porter la date d'édition (mois, année).*

*Rappel: Tout extension concernant la nature des travaux et / ou les types d'aéronefs, ainsi que toute évolution de l'organisation, doivent faire l'objet d'un amendement à la fiche de renseignements*

*Les fiches de renseignements devront être transmises à l'OSAC local en deux exemplaires, dont un sera retourné, identifié, au postulant.*

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE**

**ORGANISME D'ENTRETIEN**

NOM \_\_\_\_\_  
 PRENOM \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Nationalité \_\_\_\_\_  
 Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

**1 FONCTIONS ACTUELLES** ( cocher les cases

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Responsable technique<br><input type="checkbox"/> Adjoint (ou remplaçant) du RT<br><input type="checkbox"/> Mécanicien<br><input type="checkbox"/> Secrétaire technique<br><input type="checkbox"/> _____ | <input type="checkbox"/> Plein temps<br><input type="checkbox"/> Temps partiel.....%<br><input type="checkbox"/> Appointé<br><input type="checkbox"/> Bénévole<br><input type="checkbox"/> _____ |
|--|--|

**2 TRAVAUX EFFECTUES** Distinguer les travaux par type d'aéronef ou d'élément d'aéronef

**3 QUALIFICATIONS RELATIVES A LA FONCTION**

Préciser les diplômes, brevets en rapport uniquement avec la fonction occupée

**4 EXPERIENTE PROFESSIONNELLE RELATIVE A LA FONCTION**

Indiquer les références des différents employeurs, les fonctions occupées et les périodes dans lesquelles ces fonctions ont été occupées. Expérience acquise pour chaque type d'aéronef et de moteur

**5 LANGUES ETRANGERES** (préciser lu, parlé, écrit)

Signature de l'intéressé

Date